

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 40/04

ASA 31/015/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » PRÉSUMÉES / CRAINTES DE TORTURE

NÉPAL **Ajeet Man Tamang (h), employé de l'Agence népalaise de l'électricité, 36 ans**
Deepak Raj Sitaula (h), homme d'affaires, 32 ans
Devi Prasad Dhungel (h), homme d'affaires, 22 ans
Prakash Dhungel (h), étudiant, 21 ans

Londres, le 4 février 2004

Amnesty International est préoccupée par la sécurité d'Ajeet Man Tamang, de Deepak Raj Sitaula, de Devi Prasad Dhungel et de Prakash Dhungel, qui auraient été arrêtés à Katmandou par des membres des forces de sécurité en tenue civile, entre le 1^{er} et le 29 janvier 2004. On ignore où ces quatre hommes se trouvent actuellement.

Originaire de Terishuli Koloni, dans le comité de village de Bidhur (district de Nuwakot), Ajeet Man Tamang vit aujourd'hui dans la municipalité de Kirtipur (district de Katmandou). Le 1^{er} janvier 2004, à 15 heures, il a été appréhendé par deux représentants des forces de l'ordre en civil alors qu'il se trouvait dans son bureau de l'Agence népalaise de l'électricité, dans le quartier du parc Ratna à Katmandou. Ajeet Man Tamang n'a aucun passé politique, mais on pense que ses liens avec la *Nepal Tamang Ghedung* (association qui promeut la culture et la littérature de l'ethnie tamang) pourraient être à l'origine de son arrestation.

Deepak Raj Sitaula vient du comité de village de Bhadrutar, dans le district de Nuwakot, et vit actuellement à Gongabu (quartier n° 4 du district de Katmandou). Il aurait été interpellé dans sa chambre, située dans le comité de village de Gongabu, le 1^{er} janvier 2004 à 20 heures. Trois membres des forces de sécurité vêtus en civil sont entrés chez lui et lui ont dit qu'il devait être interrogé. D'après certaines sources, les autorités ont reçu de fausses informations selon lesquelles Deepak Raj Sitaula entretenait des liens avec le Parti communiste népalais (PCN) maoïste.

Devi Prasad Dhungel et Prakash Dhungel, deux cousins, sont originaires du comité de village de Kumari, quartier n° 8 du district de Nuwakot. Aujourd'hui, ils habitent dans le quartier Khasibazar de Kalanki, à Katmandou, où Devi Prasad Dhungel dirige sa propre entreprise caprine. Les deux hommes ont été arrêtés le 29 janvier à 15 heures par deux représentants des forces de l'ordre en civil qui les ont abordés sur le lieu de travail de Devi Prasad Dhungel. Selon des témoins oculaires, les membres des forces de sécurité se sont seulement arrêtés pour leur demander d'où ils venaient, après quoi ils les ont emmenés.

D'après des témoins, Devi Prasad Dhungel a été ramené dans le quartier de Khasibazar les 30 et 31 janvier. Il était pâle et semblait épuisé, et ses vêtements étaient déchirés. Il était serré de près par deux représentants des forces de l'ordre et il lui était interdit de s'adresser à quiconque. Des témoignages indiquent que Devi Prasad Dhungel a peut-être été battu ou torturé pendant sa détention. On est sans nouvelles de ces deux hommes depuis la dernière fois qu'ils ont été vus.

Les proches d'Ajeet Man Tamang, de Deepak Raj Sitaula, de Devi Prasad Dhungel et de Prakash Dhungel ont tenté d'établir leur lieu de détention : ils ont notamment signalé leur « disparition » présumée à la Commission nationale des droits humains et aux ministères de la Défense et de l'Intérieur et se sont rendus dans des casernes militaires, mais leurs efforts sont jusqu'ici restés vains.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une « *guerre populaire* », en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence déclaré, entre novembre 2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été arrêtées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, adoptée en 2002 ; ce texte permet aux forces de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant

aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été retenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans qu'on les ait autorisées à consulter un avocat ou un médecin ni à entrer en contact avec leurs proches. En 2002, le Népal a enregistré plus de « disparitions » que tout autre pays du monde. Par ailleurs, selon les informations recueillies, un grand nombre de personnes ont été enlevées par le PCN maoïste.

Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois cycles de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Le PCN maoïste avait demandé en priorité qu'une table ronde soit organisée, qu'un gouvernement intérimaire soit formé, et qu'une assemblée constituante soit élue afin de rédiger une nouvelle Constitution.

Le 27 août, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements ont repris entre le gouvernement népalais et le PCN maoïste dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que les deux parties s'étaient rendues coupables d'atteintes aux droits humains. On a notamment observé une augmentation du nombre de « disparitions » et d'enlèvements imputables respectivement aux forces de sécurité et au PCN maoïste.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité d'Ajeet Man Tamang, de Deepak Raj Sitaula, de Devi Prasad Dhungel et de Prakash Dhungel, qui auraient été arrêtés à Katmandou par des membres des forces de sécurité en tenue civile, entre le 1^{er} et le 29 janvier 2004 ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles Devi Prasad Dhungel a peut-être été battu en interrogatoire ;
- demandez instamment que soit menée dans les meilleurs délais une enquête impartiale et indépendante sur les allégations selon lesquelles cet homme a été victime de mauvais traitements, et que les responsables présumés de ces agissements soient traduits en justice ;
- engagez les autorités à veiller à ce que ces quatre hommes soient traités avec humanité pendant leur détention, et notamment à ce qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- exhortez les autorités à révéler le lieu où ils se trouvent et à leur permettre immédiatement d'entrer en contact avec leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- demandez instamment qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Chef d'état-major de l'armée népalaise :

General Pyar Jung Thapa
Chief of army staff (COAS)
Army Headquarters
Kathmandu, Népal

Télégrammes : Commander-in-Chief, Army Headquarters,
Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 242 168 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.)

Formule d'appel : *Dear Commander-in-Chief, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Colonel Nirendra Prasad Aryal
Head of Army Human Rights Cell
Army Headquarters
Singha Durbar
Kathmandu, Népal

Télégrammes : Colonel NP Aryal, Army Headquarters,
Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 226 292 / 229 451 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale)

Formule d'appel : *Dear Colonel, / Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit) ou Colonel, (si c'est une femme qui écrit)*

COPIES À :

Premier ministre :

Prime Minister Surya Bahadur Thapa
Office of the Prime Minister
Singha Durbar
Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 227 286 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 MARS 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.